

ON TOURNE EN ROND, CHEMIN DE RONDE

Les riverains n'y vont pas par quatre chemins

Le chemin de ronde est situé entre Le Vésinet et Croissy et appartient tout entier (trottoirs compris) à Croissy. Ses riverains vésigondins réclament depuis des années un aménagement de cette voie avec gendarmes couchés et construction de trottoirs. En vain. Car le maire du Vésinet renvoie le dossier à son collègue de Croissy... qui n'a pas de sous. On tourne en rond.

Pour M. Patouillaud, maire-adjoint du Vésinet : "Le chemin de ronde est sur le territoire de Croissy, y compris les deux trottoirs. Nous sommes en bons termes avec Croissy qui doit réaménager ce secteur. Cette commune a un gros problème avec son plan de circulation. Elle a vu sa population gonfler rapidement en raison de construction de lotissements et cela n'a pas suivi au niveau des infra-

structures. Les Vésigondins nous demandent d'intervenir sur une route qui n'est pas de notre responsabilité. De la même façon la rue de l'Ecluse est sur le territoire de Croissy. On est prêt à payer la moitié d'un gendarme couché. Et pour l'aménagement du trottoir, côté Vésinet, on serait arrangeant.

Ce type de problèmes frontaliers est embêtant pour les riverains, car au demeurant nous nous entendons très bien avec les communes voisines.

Au dernier Point, certains riverains ont été virulents. Mais les solutions ne sont pas de notre compétences et nous avons du mal à obtenir un plan de circulation de la part de Croissy, qui a bien des difficultés."

1er février 1990

ALFRED CALLU : "UN RALENTISSEUR EN 1990"

De son côté, Alfred Callu, maire de Croissy, fait une analyse très précise de la situation du chemin de ronde :

"Depuis longtemps le chemin de ronde fait l'objet de nombreuses discussions, en raison notamment de son mauvais état et des dangers éventuels qu'il peut présenter pour la circulation.

Le chemin appartient totalement à Croissy-sur-Seine. Cette situation peut paraître inhabituelle, mais, en tout cas, et quels que soient les motifs pour lesquels sa propriété n'a pas été divisée en deux, son entretien est à la charge de Croissy.

Or, l'état actuel du chemin de ronde nécessite, de l'avis de ses utilisateurs croissillons et vésigondins, une réfection complète, dont la charge n'appartiendrait théoriquement qu'à la commune de Croissy, qui ne pourra toutefois intervenir qu'après l'implantation du parc technologique prévue dans ce

secteur par la ville de Croissy. Rappelons à ce sujet que le promoteur a été désigné et que les procédures administratives sont en cours.

En tout cas et quel que soit le calendrier d'exécution des travaux de réfection, le problème de leur coût se pose aux élus. Des contacts ont été pris avec la ville du Vésinet.

En effet si le chemin de ronde est bien la propriété de la ville de Croissy, il n'en est pas moins vrai qu'il constitue de fait une voie commune aux deux villes. Une répartition de la charge financière peut raisonnablement être envisagée entre les deux communes.

La solution qui ne manquera pas d'être trouvée devrait s'appliquer aussi à la rue de l'Ecluse qui se trouve dans la même situation juridique et sur laquelle l'ENCV situé sur le territoire du Vésinet a ouvert une issue.

Pour l'heure, des mesures visant à l'amélioration de la sécurité sur le chemin de



ronde vont être prises par la mise en place d'un ralentisseur (inscription au budget primitif 1990). En effet, s'il n'est pas souhaitable de multiplier ce type d'aménagement, il faut savoir reconnaître que leur implantation se justifie en certains cas."

APRES L'ENLEVEMENT DES RALENTISSEURS

Les riverains du chemin de Ronde protestent

Excès de vitesse, absence de trottoirs, éclairage insuffisant ; depuis bientôt dix ans qu'ils attirent l'attention sur une voie située à la limite des communes de Croissy, du Vésinet et du Pecq, les riverains du chemin de Ronde ont perdu leur patience. La suppression récente des ralentisseurs, à l'initiative de la municipalité de Croissy, pourrait bien les mobiliser pour de bon.

« Je ne peux même pas sortir de chez moi avec ma poussette, confie cette jeune mère de famille domiciliée chemin de Ronde au Vésinet. Entre les excès de vitesse et l'absence de trottoirs, je peux vous dire, la sécurité est notre souci quotidien. » Cette situation, cela fait de nombreuses années que les riverains du chemin de Ronde la supportent. Et la suppression récente des ralentisseurs n'est pas pour arranger les choses.

« Heureusement pour nous que la route est complètement défoncée, renchérit un voisin. Sinon, ce n'est pas à 100 à l'heure que les automobilistes débouleraient, mais à 120 ou 130 pour certains. Quant aux camions de 20 et 30 tonnes qui passent tous les jours, n'en parlons pas. J'aimerais en tout cas qu'on m'explique pourquoi les ralentisseurs placés il y a quelques années à la demande de la municipalité du Vésinet, et financés en partie par elle, viennent d'être supprimés par la municipalité de Croissy, propriétaire de l'intégralité du chemin ? A ma connaissance, le chemin n'est pas emprunté par 3 000 véhicules par jour. La loi récente qui demande la mise en conformité des ralentisseurs n'a donc pas de raison d'être appliquée. Nous constatons en revanche que, à l'entrée du chemin, sur la commune du Pecq, les ralentisseurs sont maintenus, et que, à sa sortie, en arrivant sur le boulevard Guy-de-Maupassant, on en dénombre un tous les 20 mètres. Si le ralentisseur est maintenu à l'entrée du stade,



Les riverains sont prêts à se mobiliser

c'est sans doute pour de bonnes raisons. N'y-a-t-il pas le même nombre de voitures qui y passent chaque jour ? De plus, on peut noter la présence de doubles trottoirs. Si les Vésigondins ont à se plaindre, ce n'est pas le cas des Croissillons. Depuis le temps que les mairies se renvoient la balle, nous espérons bien qu'elles vont enfin finir par se concerter. »

A la mairie de Croissy, propriétaire du chemin de Ronde, on pointe du doigt le décret de mai 1994, qui vise à remettre aux normes ou à supprimer certains ralentisseurs. « Leur existence est inégale sur les voies supportant plus de 3000 véhicules par jour,

confie Claude Marazana, maire-adjoint chargé de l'équipement. Or, la DDE en a dénombré 4130. Nous sommes d'ailleurs théoriquement en retard sur les travaux. » Convaincu que la présence des ralentisseurs ne modifie pas de beaucoup la vitesse des automobilistes, il préconise plutôt la mise en place d'éventuelles chicanes, de feux ou de stops. Quant au revêtement du sol, qu'il estime « pas tout à fait correct », il pense qu'il faut bien se résoudre à le refaire. « Il nous faudra pour cela nous mettre en rapport avec le Vésinet car cela représente une somme importante. »

Au Vésinet, Alain-Marie Foy est tout estimé qu'il faut réagir assez vite. « Pour des raisons de sécurité évidente, nous tenons à ce que la vitesse sur le chemin de Ronde soit limitée et qu'il faille rétablir les dispositifs dissuasifs. A ce jour, la commune n'a pas pris position pour savoir s'ils en remettaient où s'ils installaient autre chose que des ralentisseurs. Nous sommes prêts à en financer une partie. Le problème de fond est de toute façon le très mauvais état du chemin. On souhaite qu'une étude soit faite pour des travaux de réfection. »

Cécile Limousin

BREVES MUNICIPALES

CROISSY-sur-SEINE



NOVEMBRE 95

Directeur de Publication : J.-H. RICARD, Maire - Directeur de Rédaction : Ariane YAKOVLEV, Conseiller Délégué du Maire - HOTEL DE VILLE - Tél. : 39 76 20 24

VOS QUESTIONS : LE MAIRE REPOND

QUAND REFERA-T-ON LE CHEMIN DE RONDE ?

Comme la rue de l'Ecluse, le chemin de ronde est mitoyen à la commune du Vésinet. Dans ces conditions, on peut s'attendre à ce que les deux municipalités se mettent d'accord pour partager les frais de réfection.

Or, à ma connaissance, la commune de Croissy a pris à son compte la totalité des travaux de la rue de l'Ecluse... Nous pouvons donc espérer que le Vésinet participera au moins, cette fois-ci, à la réfection du chemin de ronde, d'autant que

les personnes les plus touchées par l'insécurité de cette voie habitent côté vésigondin.

Ce problème deviendra crucial lorsque les terrains de l'Inserm (ou de l'hôpital) seront occupés par des logements sociaux, comme le prévoit la Municipalité du Vésinet.

Côté Croissy, ce sont essentiellement des entreprises qui bordent le chemin de Ronde. Elles attendent avec impatience une ligne de bus, dont l'existence est conditionnée par l'absence de

dos d'âne. Nos entreprises sont donc plutôt satisfaites de la récente suppression de ceux-ci, conformément à l'application du décret de mai 94.

J'espère vivement qu'un accord rapide sera trouvé avec le Vésinet car la Municipalité croissillonne ne peut pas régler toute seule la facture des travaux qui s'élève à 9 millions de Francs !... Des trottoirs piétons, des chicanes de ralentissement et un enrobé neuf assureraient la sécurité de tous ■

LE VESINET-CROISSY ► Une nécessaire coopération intercommunale

Le Parisien - 6 novembre 1995

La rénovation du chemin de Ronde à l'étude

Les habitants de Croissy attendent avec impatience le réaménagement du chemin de Ronde, limitrophe avec la commune du Vésinet.

Leur maire, Jean-Henry Ricard, souhaiterait lui aussi que des trottoirs piétons et des chicanes de ralentissement y soient installés. Il aimerait également qu'un enrobé neuf y soit posé.

Le tout pour améliorer la sécurité de piétons et des automobilistes. Mais le coût de ces travaux, à savoir 9 millions de francs, lui semble trop élevé pour sa ville. Aussi en appelle-t-il à l'aide financière de ses voisins.

« Comme la rue de l'Ecluse, le chemin de Ronde est mitoyen à la commune du Vésinet », explique-t-il dans une lettre adressée à ses concitoyens.

« Dans ces conditions, on peut s'attendre à ce que les deux municipalités se mettent d'accord pour partager les frais de réfection. Or, à ma connaissance, la commune de Croissy a pris à son compte la totalité des travaux de la rue de l'Ecluse. Nous pouvons donc espérer que le Vésinet participera au moins, cette fois-ci, à la réfection du chemin de Ronde, d'autant que les personnes les plus touchées par

l'insécurité de cette voie habitent côté vésigondin. »

Pour le premier magistrat, « le problème deviendra crucial lorsque les terrains de l'hôpital seront occupés par des logements sociaux, comme le prévoit Le Vésinet ». Et d'ajouter : « De notre côté, ce sont essentiellement des entreprises qui bordent cette voie et attendent avec impatience une ligne de bus, dont l'existence est conditionnée par l'absence de dos d'âne, supprimés d'ailleurs récemment. »

De son côté, le maire du Vésinet, Alain Marie-Foy, avoue être prêt à financer de tels aménagements. « Je

tiens tout d'abord à signaler que le chemin de Ronde appartient exclusivement à Croissy. Mais il est vrai que cette voie accueille en priorité des Vésigondins.

Dans un premier temps, il me semble urgent de renforcer la sécurité sur le secteur en remplaçant les ralentisseurs qui ont été enlevés par un autre système et nous devons trouver rapidement une solution avec nos voisins. La réfection de la chaussée est aussi nécessaire et je suis prêt à partager les frais avec la ville de Croissy et à financer les trottoirs, du côté du Vésinet. »

Eric LAMOTTE

CHEMIN DE RONDE

Des chicanes pour casser la vitesse

Dans le courant du mois de juin, cinq ou six chicanes seront installées sur le chemin de Ronde, en vue de faire respecter la limitation de vitesse à 50km/h. Une initiative formulée depuis longtemps par des riverains séparés de la route communale par leur seul mur de clôture.

Voilà des années que les riverains du Chemin de Ronde de Croissy, domiciliés sur la commune du Vésinet, ont entamé leur combat pour la sécurité. Raccourci idéal pour rejoindre Croissy à partir du Pecq (ou l'inverse) sans emprunter la nationale 13, le Chemin de Ronde, rattaché lui à la commune de Croissy, a vu ses dernières années son trafic s'intensifier. Et ce n'est pas son mauvais état qui arrête les automobilistes dans leur élan !

Condamnés à prendre de gros risques à chaque entrée et sortie de leur domicile - en l'absence de trottoirs les voitures rasant les murs - les riverains du chemin de Ronde n'ont pas tardé à se faire entendre.

Interpellés au début de leur mandat sur ce problème, MM. Alain-Marie Foy et Jean-Henry Ricard, respectivement maire du Vésinet et de Croissy, ont réfléchi ensemble à des solutions.

Une période d'essai concluante

Il y a quelques mois, la municipalité de Croissy décidait d'installer à l'essai des chicanes pour ralentir la vitesse. « Cette tentative de trois semaines a été relativement concluante, affirme M. Marenzana, responsable des services techniques. Nous n'avons pas eu de remarques négatives de la part des riverains. Nous avons au contraire pu observer leur déception quand nous avons décidé de les retirer, à titre provisoire. »

Ramener la vitesse à 30 km/h

Cinq à six chicanes seront donc disposées dans le courant du mois de juin sur la partie pavillonnaire du chemin de Ronde. Entre deux chicanes, la limitation de vitesse sera doré-



La mise en place de chicanes devrait permettre aux riverains d'aborder leur domicile avec plus de tranquillité

navant limitée à 30 km/h, même si la limitation du chemin est maintenue à 50 km/h.

De quoi rassurer des riverains qui se faisaient de plus en plus de soucis pour leurs enfants, notamment lorsqu'ils se rendent

à pied au stade, et qui ont déjà vu une voiture se jeter sur leur mur de clôture.

En principe, les deux municipalités devraient partager les frais d'aménagement des chicanes.

C. L.

BREVES MUNICIPALES

CROISSY-sur-SEINE



NOVEMBRE 98

Directeur de Publication : Jean-Henry RICARD, Maire - HOTEL DE VILLE - Tél. : 01 39 76 20 24

CIRCULATION ET VOIRIE

LE CENTRE DE CROISSY, PLAQUE TOURNANTE DE BOUGIVAL, CHATOU, LE VESINET.

A Croissy, comme dans l'ensemble de la région parisienne, la circulation est de plus en plus dense et, chacun de nous a pu le constater, principalement rue des Ponts, bd Hostachy et rue Paul Demange.

PARLONS VRAI

Peut-on dévier la circulation automobile à la périphérie de Croissy ?

C. MARANZANA - Vous me parlez des grands axes qui effectivement passent en plein centre de Croissy, alors que dans les villes voisines les centres commerçants sont le plus souvent un peu à l'écart des voies de circulation dense. Les chiffres qui ressortent d'une étude récente sont pour la rue des Ponts de 16 000 véhicules par jour qui se partagent en deux parties presque égales pour chaque branche du Y, av. du général de Gaulle d'une part et bd Hostachy et rue Paul Demange d'autre part.

Toute déviation du trafic suppose que la Ville détermine un itinéraire de remplacement à l'intérieur de son périmètre. Il ne faut tout de même pas s'imaginer que nous pourrions, par simple arrêté municipal, détourner le flux de circulation en dehors de la commune. En effet les voies départementales qui constituent l'axe principal ont vocation à assurer la libre circulation inter-communale. Je ne vois pas actuellement un itinéraire de délestage à l'intérieur de la ville susceptible de supporter le flux qui serait dévié, d'autant qu'alors, l'entretien de ce nouvel axe serait à la charge exclusive de Croissy. Il en est de même pour la circulation des poids lourds. L'itinéraire empruntant le bd Hostachy et la rue Paul Demange a pu, heureusement, être interdit aux véhicules de plus de 10 T. en raison de l'étroitesse des voies et des angles, mais rien n'a pu être fait pour l'avenue du général de Gaulle et l'av. de St-Germain.

J'ajouterai, pour terminer sur ce point que, par arrêté préfectoral d'août 1976, l'axe empruntant la rue des Ponts, le Bd Hostachy, la rue Paul Demange, la rue du Colifichet et l'avenue des Tilleuls a été classé voie à grande circulation, ce qui impose de "favoriser" le trafic en donnant à ces voies la priorité à chaque intersection. Je mets tout en œuvre pour obtenir de la Préfecture un déclassement, ce qui permettrait au moins de rétablir la priorité à droite qui, à mon avis, doit être la règle en ville pour limiter la vitesse et obliger les automobilistes à plus d'attention.

En résumé, de ce que je viens de dire, il ressort que nous n'avons quasiment pas de moyens pour dévier la circulation à l'extérieur de la ville, mais nous pouvons essayer de dissuader une partie des automobilistes en ne favorisant pas le "tout voiture" et en ne facilitant pas à outrance le passage à travers la ville des véhicules non croissillons.

Le Chemin de Ronde ne semble pas être votre priorité. Est-ce une volonté ?

C. MARANZANA - Vous l'évoquez sans doute comme voie de délestage possible de l'axe rue des Ponts et l'av. du général de Gaulle. Cet ancien chemin maraîcher n'a jamais eu vocation à devenir une voie à trafic important ; il n'a donc jamais été aménagé dans ce but. Pour Croissy, nous l'avons toujours considéré comme une voie devant supporter une circulation de desserte locale.

Depuis quelques années nous notons une augmentation du trafic et beaucoup de véhicules en transit l'empruntent (j'entends par véhicules en transit, ceux qui ne sont ni croissillons, ni vésigondins, ni alpicois).

Il s'avère donc que le Chemin de Ronde sert un peu de voie de délestage sans qu'il y ait été affecté. Mais vous savez que les automobilistes sont experts à trouver plusieurs variantes à leur trajet.

Je redis ici ce qui a déjà été affirmé : nous ne souhaitons pas favoriser le trafic sur le Chemin de Ronde. D'ailleurs dans cette hypothèse nous en ferions une voie d'intérêt départemental et régional. Cela conduirait alors au classement en chemin départemental, d'où une perte de contrôle par la commune. Il faut être très vigilant sur ce point.

Par contre tout aménagement ponctuel ayant pour but de réduire la vitesse est tout à fait envisageable (et envisagé). En effet beaucoup trop d'automobilistes ont l'impression d'être en "rase campagne", alors que nous sommes toujours en ville.

PLACES DE PARKING EN CENTRE-VILLE : UN IMPERATIF POUR LES COMMERCANTS.

Les commerçants de Croissy affirment perdre des ventes au profit de ceux du Vésinet, de Chatou ou de Bougival lorsque les automobilistes ne trouvent pas de places pour se garer. Les commerces alimentaires disent l'avoir mesuré lors du test d'aménagement du carrefour de la Patte d'Oie.

Avez-vous un nouveau plan de stationnement sur la Patte d'Oie et sur le bd Hostachy ?

C. MARANZANA - Le test du mois d'octobre avait pour but de vérifier l'écoulement du flux de circulation en réduisant la place dévolue aux voitures. Cela va dans le sens que j'ai évoqué tout à l'heure : ne pas donner aux voitures plus qu'elles n'ont besoin.

Bien entendu nous n'avons pas marqué les emplacements de stationnement que ce projet permet de définir, avec des plots de chantier en plastique c'était totalement impossible et personne n'aurait compris. Nous n'avons voulu faire qu'un essai de circulation et pas une simulation d'aménagement.

Je comprends très bien que l'impossibilité de se garer quelques minutes peut dissuader l'automobiliste de passage. C'est bien la raison pour laquelle je prévois d'aménager quelques places aux abords immédiats de la Patte d'Oie (av. du général de Gaulle et rue des Ponts par exemple). Quant à la Patte d'Oie elle-même, son aménagement prévoit aussi un peu de stationnement, mais je parle bien sûr de stationnement licite, de durée très courte et non dangereux.

Pour ce qui est du boulevard Hostachy, sauf à faire des travaux complexes et coûteux qui d'ailleurs ne sont pas prévus à l'heure actuelle, il n'est pas possible d'augmenter le stationnement.

MON OBJECTIF : AMENAGER AU CENTRE-VILLE UNE PLACE ESTHETIQUE ET CONVIVIALE DIGNE DE CROISSY ET NE PAS AUGMENTER ENCORE LA PRIMAUTE QUE S'EST ACCAPAREE LA VOITURE.



Chemin de Ronde : quel devenir ?

Cheminement piéton, piste cyclable bi-directionnelle, voie de circulation : autant d'aménagements qui seraient les bienvenus au chemin de Ronde, pour le plus grand plaisir des promeneurs et usagers. Mais que peut-on envisager ?

A ce jour, une étude de faisabilité intercommunale réalisée courant mai par les villes de Croissy, du Pecq et du Vésinet, a démontré la nécessité d'engager une négociation en vue d'une acquisition de terrains appartenant à la Lyonnaise des Eaux France, comme préalable à tout projet d'aménagement. Cette démarche va très rapidement être entreprise par les élus de Croissy et du Vésinet et nous ne manquerons pas de vous tenir informés de sa progression.

Le Courier des Yvelines

Le Vesinet - Croissy-sur-Seine

19 novembre 2003

UN PROJET PLUS COMPLIQUÉ QUE PRÉVU

L'aménagement du chemin de Ronde toujours à l'étude

Voie dangereuse et en très mauvais état, le chemin de Ronde fait actuellement l'objet d'un projet de réaménagement intercommunal entre les villes de Croissy et du Vésinet. Mais le dossier se révèle particulièrement complexe...

Il y a deux semaines, un jeune homme s'est tué en scooter chemin de Ronde. Un accident supplémentaire qui montre à nouveau à quel point est dangereuse cette longue route rectiligne qui joint Le Vésinet à Croissy le long des terrains de la Lyonnaise des Eaux. La route est également en très mauvais état. Nombreux y sont en effet les trous et les ornières. Ce qui ajoute encore au besoin de la réaménager.

Le Vésinet et Croissy étudient la question depuis quelques mois. Leur projet commun prévoit la réalisation d'un trottoir côté nord, le long des habitations vésigondines, pour mettre en sécurité la sortie des véhicules. Ce trottoir joindra l'allée des Coteaux à l'avenue de la Prise-d'Eau. La route en elle-même, toujours large de 5,10 m, verra sa sécurité améliorée. La vitesse des automobilistes

sera notamment cassée à l'aide de ralentisseurs et de passages surélevés.

Enfin, côté sud, une piste cyclable devrait être réalisée permettant aux jeunes de se rendre en bicyclette au stade de Croissy comme au lycée Alain.

Changer les limites communales

Mais aujourd'hui le dossier apparaît beaucoup plus complexe que prévu à l'origine. La ville du Vésinet souhaite participer aux travaux pour améliorer la sécurité de ses concitoyens qui résident le long du chemin de Ronde. Mais, la route se situe exclusivement sur le territoire de Croissy. Il faudra donc réaliser un changement des limites de communes, ce qui nécessite un jugement du Conseil d'État. Et la décision pourrait prendre quelques mois.

D'autre part, il faudra



Le chemin de Ronde est une route très dangereuse. Les véhicules y roulent souvent à vive allure.

acquérir des terrains, ce qui veut dire engager des négociations avec la Lyonnaise des Eaux et quelques particuliers.

Jacques Friley, adjoint au maire du Vésinet, se félicite

du rapprochement entre les deux villes. Mais il ne cache pas les difficultés : « Le coût des travaux ne sera pas négligeable. Et aujourd'hui, les chances de pouvoir réaliser le projet

en 2005 ou en 2006 restent minces. »

Pour l'instant, donc, avis aux nombreux automobilistes et riverains : soyez prudents !

S.B.

CROISSY-LE VÉSINET

À quand un réaménagement du chemin de Ronde? p. 14

Le Vésinet-Croissy

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Chemin de Ronde: à quand les travaux?

Vitesse excessive des automobilistes, danger pour les piétons, absence de trottoirs, chaussée dégradée, le chemin de Ronde entre Le Vésinet et Croissy est en quelque sorte un concentré d'insécurité. Cette route meurtrière attend un aménagement qui tarde à venir

Deux kilomètres de route qui font honte! Si, souvent, le comportement des automobilistes est pointé du doigt, il ne faut pas oublier que c'est parfois l'état des infrastructures qui est en question. Le chemin de Ronde est de ce point de vue indigne.

Cette voie reliant Le Pecq, Le Vésinet et Croissy-sur-Seine est en effet une des plus dangereuses du secteur. Les témoignages sont unanimes. « J'y passe tous les jours, raconte cette Croissillonne. C'est un vrai danger. Parfois, on y voit des piétons, des gens avec des poussettes, ou en fauteuil pour handicapé, alors qu'il n'y a pas de trottoirs ». « Faut-il attendre d'autres accidents mortels pour que les communes bougent enfin? », s'indigne un autre habitué des lieux. En 2003, le conducteur d'un scooter y a trouvé la mort. Et les accidents sont loin d'y être rares.

Nids de poule

Le chemin de Ronde cumule tous les handicaps. Tout d'abord, c'est une voie

rectiligne, qui sert de raccourci entre le pont du Pecq et celui de Bougival. Les automobilistes y roulent donc à de grande vitesse. « Ce n'est pas la ligne droite des Hunaudières des 24 heures du Mans mais pas loin! », juge même un élu de Croissy.

L'état de la chaussée est de plus déplorable. La route est déformée, rafistolée. Les nids de poule sont nombreux. Il faut sans cesse regarder le bitume pour savoir où passer. Et quand il pleut, c'est une véritable catastrophe! Pour parfaire ce piteux tableau, ajoutons l'absence de trottoirs, sur une route largement pratiquée par les jeunes se rendant soit au lycée, soit au stade de Croissy.

Que font les communes?

« Mais que font les communes? » s'interrogent certains. Les villes de Croissy et du Vésinet sont les principales concernées puisque le chemin est sur le territoire croissillon tandis que les habitations, au bord de la route, sont sur la



Une route à l'état déplorable et dont les aménagements se font attendre.

commune du Vésinet.

« Nous travaillons », assure Alain-Marie Foy. Certes, les deux villes se sont emparées du dossier voilà trois ans, mais rien n'a bougé depuis.

Rien ou presque. Elles ont tout de même financé une étude de faisabilité en 2004 qui les a satisfaites. Le projet parle de réaliser de vrais trottoirs côté Vésinet et de créer une piste cyclable de l'autre

côté. « Nous discutons avec la Lyonnaise des Eaux pour qu'elle nous cède une bande de trois mètres de large », explique Charles Ghipponi, maire adjoint de Croissy.

Au préalable, devra être

réglé l'enfouissement des réseaux, la mise en place de l'éclairage, l'achat de parcelles à des particuliers.

Quant à l'aspect sécurité, des plateaux surélevés seront implantés à chaque carrefour et un stationnement en quinconce devrait permettre de casser la vitesse. La police municipale de Croissy n'arrêtera pas pour autant ses contrôles réguliers.

Tout ceci à un coût, estimé à 2,5 millions d'euros, que les deux communes devraient se partager. Alain-Marie Foy jugeant même que ce dossier pourrait être réglé dans le cadre de l'intercommunalité. « Notre objectif, précise Charles Ghipponi, est de réaliser ces aménagements avant les prochaines élections municipales (2007-2008, NDLR). C'était d'ailleurs un de nos engagements pour cette mandature. » Croissy n'exclut pas pour autant de faire colmater les trous à ses frais le plus vite possible. D'ici là, espérons qu'aucun accident dangereux n'aura lieu.

S.B.

LE CHEMIN DE RONDE

Un projet moderne pour une voie sécurisée

État des lieux Le Chemin de Ronde est une voie du domaine public communal de Croissy qui marque la limite communale Le Vésinet / Croissy. Ce chemin dessert à l'ouest, sur la commune de Croissy, un ensemble de terrains consacrés aux activités économiques (dont la Lyonnaise des eaux et sa filiale Ondeo-Degrémont, les Laboratoires Servier, l'entreprise JEOL, l'entreprise AVL etc.), la ZAC Claude Monet, encore faiblement aménagée ainsi qu'un ensemble de terrains dédiés aux activités sportives, scolaires (Lycée Alain) et de service communal.

LE POINT SUR...

Interview de Fabienne Roberfroid

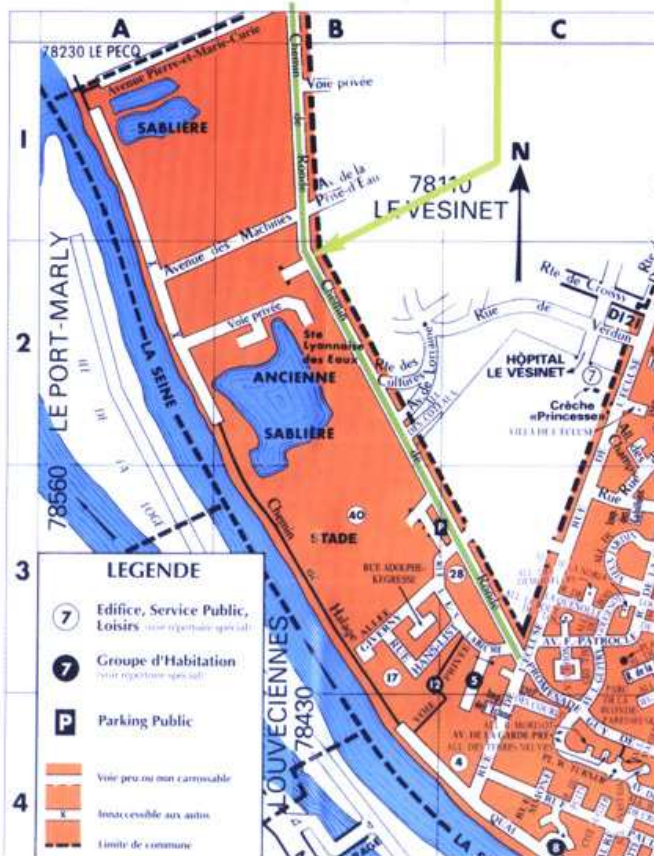
personne active utilisant cet accès au quotidien pour se rendre à son travail :

Côté Croissy : Quel moyen de locomotion utilisez vous pour vous rendre sur le site de Servier ?
 Fabienne : J'utilise ma voiture, et j'essaie de contourner au maximum le chemin de ronde.

C.C. : Quels sont les problèmes rencontrés ?
 F.R. : Cette route est complètement cabossée, pas du tout sécurisée que ce soit pour les piétons, les vélos ou les voitures. Les piétons n'ont pas de trottoir, les vélos sont obligés de rouler au milieu de la route et bloquent le passage des voitures. La priorité à droite en venant de l'avenue de la Prise d'Eau n'est jamais respectée car la rue est cachée par la verdure.
 Les camions de livraison ou les bus ne peuvent pas ou difficilement tourner pour entrer dans notre parc. Mais le plus embêtant, c'est pour les enfants qui viennent en visite dans nos locaux que je préfère faire venir en bus pour plus de sécurité même si l'école se trouve à côté.

Ce chemin qui relie la zone d'activité au pont du Pecq et au pont de Bougival nécessite une structuration hiérarchisée de l'espace, afin que véhicules, piétons, 2 roues, cohabitent en toute sécurité, sans élargir la voie, en maintenant la largeur actuelle. C'est pourquoi le SIVOM* de la Boucle à la demande des communes du Pecq, du Vésinet et Croissy a fait réaliser une étude de faisabilité avec pour objectif d'y créer une voie de circulation douce, sûre et adaptée comprenant une véritable route, des parkings, des trottoirs et une piste cyclable en site propre. La réfection de la voie permettra de renforcer la protection de la nappe grâce à l'amélioration des réseaux d'assainissement et la mise en place de séparateurs d'hydrocarbures

* Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Boucle



Quel changement pour demain ?

Étude de faisabilité > terminée.

Accord Lyonnaise des eaux > fait.

Processus préfectoral > engagé

Accord Hydrogéologue > obtenu

Subvention du Conseil Général dans le cadre des projets structurants > obtenu (07/06)

Participations financières :
 SIVOM 20% (Croissy-Vésinet), CCBS 50%, Conseil Général 30%, Conseil Régional (la piste cyclable)

Budget et subvention enfoncement des lignes > obtenu



Début des travaux 4^{ème} trimestre 2006

vie des quartiers

LE PECQ EN SCENE septembre 2006

▼ Mexique

LE GRAND CHANTIER DU CHEMIN DE RONDE

Les grands travaux qui débutent sur le Chemin de Ronde et ses abords, situés sur les communes de Croissy et du Vésinet, intéressent aussi les riverains alpicois. Plus de deux ans seront nécessaires pour mener à bien d'une part, la rénovation de la voie elle-même, très attendue, d'autre part, la construction par l'entreprise Servier d'un nouvel ensemble de bureaux et laboratoires qui accueilleront à court terme une centaine de chercheurs de haut niveau.

La première phase de rénovation du Chemin de Ronde (enfouissement des réseaux et nouvel éclairage public) a débuté le 4 septembre pour une durée de six à sept mois. Dans un second temps, les communes du Vésinet et de Croissy prévoient la réfection de la chaussée, la création d'un trottoir côté Le Vésinet et d'une piste cyclable côté Croissy-sur-Seine pour rejoindre l'avenue de la Prise d'eau et le lycée Alain. Mais ces travaux ne pourront démarrer qu'à l'issue du chantier Servier, vraisemblablement pas avant 2008.

C'est en effet à une lourde tâche que va s'atteler le premier laboratoire pharmaceutique indépendant français. Pour accueillir les chercheurs dans un environnement de hautes technologies, le centre de Croissy doit se développer. Le projet d'extension d'environ 11 000m² est essentiel pour la poursuite des programmes de recherche de nouvelles molécules pour lutter contre des pathologies graves : maladies du vieillissement, pathologies du système nerveux, cancer. Mais pour construire son nouvel ensemble de bureaux et laboratoires sur la commune de Croissy, il doit auparavant procéder à la dépollution du

terrain d'assiette, rendue nécessaire par des décennies d'exploitation industrielle.

L'évacuation des terres par la voie fluviale, un temps envisagée, n'est pas réalisable

Les traces de plomb qui subsistent à ce jour doivent impérativement disparaître; ce sont ainsi quelques milliers de tonnes de terre qui devront être transportés dans des décharges autorisées. Ce chantier, qui répond aux critères HQE (Haute Qualité Environnementale), a débuté le 11 septembre pour une durée d'environ trois mois. Ensuite démarrera la construction proprement dite. En étroite collaboration, les trois communes du Vésinet, de Croissy et du Pecq ont étudié avec la société Servier les mesures à prendre pour réduire au maximum les désagréments occasionnés aux riverains. Pendant la durée du chantier d'enfouissement, le Chemin de Ronde est mis en sens



unique dans le sens Le Pecq / Croissy-sur-Seine. Durant les trois mois des travaux de terrassement pour la dépollution du chantier Servier, la rue du 11 novembre est également mise en sens unique dans le sens Le Pecq / Croissy-sur-Seine.

Les laboratoires Servier font de la recherche une priorité stratégique en lui consacrant plus de 25% de leur chiffre d'affaire soit deux fois plus que la moyenne de l'industrie pharmaceutique.

Chères Vésigondines, chers Vésigondins,
QUOI DE NEUF EN CETTE RENTRÉE ?

Le chemin de Ronde

Il attend depuis des lustres de bénéficier d'un état de sécurité et de qualité satisfaisant. L'important chantier de remise en état a commencé début septembre et il faudra bien deux ans pour réaliser, par étapes, l'ensemble de l'opération : enfouissement des réseaux (EDF, téléphone, câble), rénovation de l'éclairage public, construction d'un trottoir du côté des propriétés du Vésinet, création d'une piste cyclable du côté de Croissy et réfection de la chaussée.

L'opération est co-pilotée par Croissy (propriétaire de la voie) et Le Vésinet et bénéficiera du concours financier du Conseil général, de la Communauté de communes de la Boucle de la Seine et du Syndicat pour l'électricité et le gaz en Ile-de-France minimisant ainsi le coût résiduel à la charge des deux communes.

CHEMIN DE RONDE

Les travaux ont commencé

Une collaboration très positive entre Croissy-sur-Seine et Le Vésinet a permis d'aboutir à l'aménagement de cette voie auquel ces deux villes sont attachées depuis longtemps. Les travaux d'enfouissement des réseaux aériens et de rénovation de l'éclairage public ont donc commencé en septembre, en partenariat avec le Syndicat intercommunal à vocation multiple de la Boucle de la Seine (SIVOM) et le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF).

Le chantier durera 6 à 7 mois.

Il sera d'abord procédé aux travaux d'enfouissement des réseaux EDF, câble, éclairage public, téléphone avec l'installation du nouvel éclairage public côté des numéros pairs.

Cette opération, qui comporte aussi l'enfouissement des réseaux à l'intérieur des propriétés privées, suppose la visite de collaborateurs de l'entreprise Suburbaine retenue pour réaliser ces travaux. Il s'agit de Jacques Barre et Mohamed Mansour. Veuillez réserver le meilleur accueil à ces agents munis d'une lettre d'accréditation.



Ces améliorations commenceront à l'issue du chantier d'extension de leurs installations entrepris par les laboratoires Servier, probablement en 2008.

La circulation s'effectuera en sens unique du Pecq vers Croissy-sur-Seine.

Par ailleurs, les travaux de remplacement des branchements en plomb par la Lyonnaise des Eaux se poursuivent Chemin de Ronde et route de Sartrouville.



Dans un second temps, seront entreprises la réfection de la chaussée, la création d'un trottoir côté Vésinet et d'une piste cyclable côté Croissy-sur-Seine visant à rejoindre l'avenue de la Prise d'eau et le lycée Alain.